



## ARRETÉ MUNICIPAL N°2026/049

Portant réglementation sur le stationnement 36 rue de Chaponost à Moulins-lès-Metz.

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 – L2213/1 et L 2213/2,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu la demande effectuée par les services techniques de la commune de Moulins-lès-Metz.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement 36 rue Chaponost à Moulins-lès-Metz.

### ARRETÉ

#### Article 1 :

L'emplacement de stationnement situé 36 rue Chaponost à la sortie de l'impasse Chaponost à Moulins-lès-Metz est supprimé.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipal, avec marquage au sol.

#### Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux usages.

Présent arrêté transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville à Moulins-lès-Metz.



Fait à Moulins-lès-Metz, le 04/03/2026

Le Maire

Fait BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE  
Mairie de Moulins-lès-Metz (57160)  
Affiché du : 05/03/2026  
au : 05/05/2026